

Critères d'accompagnement du fonds de plantation OneAction

version février 2024

Contexte

Le fonds de plantation OneAction accompagne les travaux liés à la plantation d'arbres selon un pourcentage défini via 5 groupes de critères. En fonction du positionnement de votre projet au regard de ces critères, des points sont attribués qui permettent de calculer le pourcentage d'accompagnement.

Critère 1 : plantation située dans une zone prioritaire / 8 points

Ce critère est déterminé au travers de 5 sous-critères :

- 1.1 Distance entre la plantation et un espace vert ou bleu / 2 points

La priorité est donnée aux plantations qui n'ont pas d'espace vert ou bleu d'au moins 0,5ha à 300 mètres de chez eux.

- 1.2 Participation à une continuité de biodiversité arborée au sein d'un corridor ou d'une pénétrante verte / 2 points

La priorité est donnée aux plantations qui permettent de créer des continuités de biodiversité arborées au sein et d'un corridor et d'une pénétrante verte.

- 1.3 Diminution des îlots de chaleur urbains / 2 points

La priorité est donnée aux plantations qui sont situées dans des zones où le pourcentage d'ombre est inférieur à 10%.

- 1.4 Épuration des micropolluants / 1 point

La priorité est donnée aux plantations qui sont situées dans des zones ayant un indice de pollution à long terme élevé.

- 1.5 Surface foliaire par habitant / 1 point

La priorité est donnée aux plantations qui sont situées dans des zones où la surface foliaire par habitant est inférieure à 35m² / habitant

Critère 2 : plantation nécessitant une opération de dégrappage et/ou débétonnage / 6 points

La priorité est donnée aux plantations nécessitant ces opérations, afin d'encourager la remise en place de surfaces perméables.

Critère 3 : plantation visible pour une multitude d'utilisateurs / 2 points

La priorité est donnée aux plantations qui profitent à un nombre conséquent d'utilisateurs à travers leur visibilité au-delà de l'espace d'habitation où elles sont plantées.

Critère 4 : plantations arborées ou arbustives ou végétalisation de toiture / 2 points

La priorité est donnée aux plantations d'arbres.

Critères d'accompagnement du fonds de plantation OneAction

version février 2024

Critère 5 : plantation d'essences adaptées au climat urbain et au changement climatique / 2 points

La priorité est donnée aux essences inscrites sur une liste élaborée à partir de travaux menés par le canton, l'unige, des scientifiques.

Bonus

Des bonus de 0,5 points peuvent être attribués pour les projets qui :

- Favorisent la diversité taxonomique
- Plantent de grands arbres (>20m)
- Plantent des massifs avec des structures complexes
- Installent des fosses continues
- Plantent des arbres le long de déplacements doux

Critère d'accompagnement	Points
1. Zone prioritaire	
<i>accès à un espace vert</i>	2
<i>biodiversité</i>	2
<i>microclimat</i>	2
<i>épuration (pollution)</i>	1
<i>épuration (surface foliaire)</i>	1
2. Dégrappage	6
3. Visibilité	2
4. Type de plantation	2
5. Essence	2
Bonus	
Total points max	20 points
Pourcentage accompagnement max	50%